

Le rôle des associations dans l'inclusion des personnes handicapées dans le système scolaire en Algérie : Cas de l'APIMC* de Sétif

Mohamed KENTACHE¹
Tayeb AIT KACI²

Résumé :

À Sétif, depuis 1990, l'Association des parents d'enfants atteints d'infirmité motrice cérébrale (APIMC) a assuré leur accompagnement du fait de l'absence d'écoles spécialisées et de leur exclusion du système scolaire ordinaire. Des avancées significatives sur le plan de l'amélioration du cadre de vie et du comportement de ces jeunes ont été observées ainsi qu'une scolarisation plus importante. Plusieurs projets sont développés pour favoriser une scolarisation inclusive avec formation d'enseignants, d'inspecteurs et partenariats avec plusieurs institutions locales avec en complément la réalisation d'un diagnostic des besoins (formation, accompagnateurs, accessibilité). L'Institut national de formation des fonctionnaires de l'éducation s'est engagé aux côtés de l'APIMC pour former des enseignants, des inspecteurs et des directeurs comme d'autres administrations de l'État (Jeunesse et Sports, Direction de l'action sociale et culturelle). L'article présente et analyse l'ensemble de ces projets pour une école plus inclusive et un accès pour tous à la vie citoyenne sans discrimination.

Mots clés : Ecole inclusive – IMC – Projet global – participation - citoyenneté

* - Association des Parents d'enfants Infirmes Moteurs d'origine Cérébrale.

¹ - Président de l'association des parents d'enfants infirmes moteurs cérébraux de Sétif, Algérie.

² - Directeur de l'institut national de formation des fonctionnaires du secteur de l'éducation nationale El KHANSSA de Sétif, Algérie.

Abstract:

Since 1990, in Setif, the Parents of Children with Cerebral Palsy's association (APIMC) has been providing support directly to students due to the lack of specialised schools and their exclusion from general schools. Significant progress in terms of improving the living environment and behaviour of these young people has been observed, as well as increased school enrolment. Several projects are being developed to promote inclusive schooling with training for teachers/inspectors and partnerships with several local institutions, in addition to carrying out a diagnosis of needs (training, support, accessibility). The National Institute for the Training of Education Officials has committed itself alongside the APIMC to training teachers, inspectors and directors, as have other State administrations (Youth and Sports, Directorate of Social and Cultural Action). The article presents and analyses all these projects for a more inclusive school and access for all to civic life without discrimination.

Keywords: Inclusive school, cerebral palsy (CP), overall project, citizenship.

Introduction

La scolarisation des enfants atteints d'infirmité motrice cérébrale est un problème conséquent en Algérie au-delà de l'accès à l'Ecole, car en dehors du contexte scolaire, l'accès à la cité, aux activités sportives et culturelles leur est souvent impossible malgré l'importance de ces activités dans la vie de ces enfants. Ainsi, certains sont laissés uniquement à la charge de leurs familles avec tous les problèmes que cela engendre bien qu'il existe un cadre législatif dans lequel la scolarité peut s'organiser pour ces enfants en situation de handicap. Nous pouvons par exemple souligner l'intérêt de la convention relative aux droits des personnes Handicapées (ratifiée par décret présidentiel N°09-188-12 mai 2009) qui précise que

« Les états parties veillent à ce que : les personnes Handicapées ne soient pas exclues, sur la base de leur handicap, du système d'enseignement général [...], puissent, sur la base de l'égalité avec

les autres, avoir accès dans les communautés où elles vivent ; à un enseignement primaire inclusif de qualité et gratuit, et à l'enseignement secondaire ; et qu'il soit procédé à des aménagements raisonnables en fonction des besoins de chacun ».

À Sétif, depuis 1990, l'Association des parents d'enfants atteints d'infirmité motrice cérébrale (APIMC)³ s'est engagée dans un vaste programme d'insertion pour permettre l'accès à tous et à toutes aux activités les plus habituelles des enfants et adolescents vivant avec une paralysie cérébrale. Une des pistes développées était de prendre en charge leur accompagnement du fait de l'absence d'écoles spécialisées et de leur exclusion du système scolaire ordinaire. Des avancées significatives sur le plan de l'amélioration du cadre de vie et du comportement de ces jeunes ont été observées ainsi qu'une scolarisation plus importante avec les partenaires locaux. L'enjeu était de leur permettre d'investir l'espace de la cité et le monde scolaire par plus d'implication des différents partenaires.

Plusieurs projets ont été ainsi développés pour favoriser une scolarisation inclusive avec des formations d'enseignants, d'inspecteurs et des partenariats avec plusieurs institutions locales («mairie », maison de culture...) avec en complément la réalisation d'un diagnostic des besoins (formation, accompagnateurs, accessibilité). Ainsi, l'Institut National de Formation des Fonctionnaires du Secteur l'Education (I.N.F.F.S.E.) s'est engagé à contribuer à la formation spécifique des enseignants, des inspecteurs et des directeurs comme d'autres administrations de l'État (Jeunesse et Sports, Direction de l'action sociale et culturelle) se sont engagées à mieux prendre en compte les besoins spécifiques des enfants et adolescents handicapés.

Le présent article est une étude descriptive qui a pour objectif de mettre en valeur le rôle de la société civile dans le développement d'une Ecole inclusive, permettant un accès équitable pour tous à la vie citoyenne sans discrimination. Si le cadre législatif algérien est assez conséquent pour encadrer la scolarisation des élèves en situation de handicap, c'est au niveau de la mise en œuvre que les problèmes se

³ - <http://inffsen19.edu.dz/?p=2488>

posent dans la plupart des cas car, les acteurs de l'éducation s'attachent surtout à évaluer la capacité de l'enfant à aller à l'école alors qu'il serait nécessaire de savoir si l'Ecole se donne la possibilité de le scolariser dans les meilleures conditions.

Ainsi l'article 14 de la loi d'orientation sur l'éducation nationale de la loi N°08-04 du 23 janvier 2008 énonce que l'État veille à permettre aux enfants ayant des besoins spécifiques de jouir du droit à l'enseignement. Le secteur de l'éducation en liaison avec les établissements hospitaliers et les autres structures concernées, veille à la prise en charge pédagogique appropriée et à l'intégration scolaire des élèves handicapés et des malades chroniques. Nous pouvons donc affirmer qu'il s'agit bien d'un droit à accéder aux savoirs et à la socialisation entre pairs quelles que soient les différences et les besoins éducatifs particuliers.

L'objet de cet article est donc, d'une part, de relater l'évolution et le choix d'une approche globale, plutôt qu'uniquement centrée sur l'Ecole, d'autre part, de mettre à jour les freins et les facilitateurs de cette approche. Nous tenterons à travers cet article de montrer :

- ce qui a retenu notre attention dans le contexte sociale et institutionnel algérien, et notamment par le fait très déterminant de l'absence de structures étatiques de prise en charge en milieu ordinaire,
- Ce que nous avons réalisé avec l'aide d'Handicap International, du Programme de Concertation Pluri-Acteurs de Joussour⁴ et d'experts étrangers venus soutenir nos actions sans oublier les acteurs locaux algériens et les familles.

Ce travail a comme souci de démontrer comment la mobilisation et l'implication des acteurs de terrain a des impacts sur l'ensemble des activités dans le domaine de la scolarisation.

⁴ - P.C.P.A Algérie (programme concerté pluri acteurs) dispositif de coopération de société civile a société civile.

1- Qu'est-ce que l'infirmité motrice cérébrale ?

L'IMC (Infirmité Motrice Cérébrale) « est une atteinte du cerveau par des lésions entraînant des paralysies, des spasmes et des mouvements anormaux (athétose) souvent associés à des troubles visuels, auditifs et tactiles. L'arriération mentale accompagne parfois ces infirmités, mais elle n'est pas constante » (*Petit Larousse de la médecine. P 421*). C'est une pathologie qui survient souvent au moment de la naissance de l'enfant, et c'est au cours des trois premières années de sa vie que les effets les plus notables apparaissent. Elle se manifeste par un handicap qui affecte les mouvements et les positions du corps.

« Les causes de l'IMC sont les traumatismes de l'accouchement, l'anoxie⁵ cérébrale néo-natale, les affections de l'embryon dans les trois premiers mois, parfois des traumatismes crâniens de la petite enfance, plus rarement des affections héréditaires » (*Ibid*).

C'est une pathologie peu connue en Algérie et laisse les parents désespérés, au point de ne plus savoir comment réagir à l'infirmité de leur bébé.

On estime actuellement à près de 1200 le nombre d'enfants IMC dans la wilaya de Sétif dont 43% sont dus à l'asphyxie néo natale. Ces enfants sont fortement handicapés, leur accès à la cité est généralement restreint, d'une part parce qu'il leur est difficile de se déplacer seul, d'autre part, parce que la circulation est difficile, les trottoirs sont très hauts, l'accès aux magasins souvent impossible. Ensuite, sur le plan cognitif, ces personnes IMC ont souvent un fonctionnement particulier, avec une lenteur d'exécution, une élocution saccadée, ce qui demande à l'entourage (familles, amis, enseignants...) d'être attentif à leurs besoins particuliers pour pouvoir apprendre et communiquer. Loin d'être exhaustif, ce tableau clinique

⁵ - Absence d'oxygène au niveau des tissus pouvant être localisée. L'anoxie tissulaire est due à une irrigation sanguine insuffisante et peut toucher tous les organes du corps mais les différents tissus de l'organisme n'ont pas tous la même résistance au manque d'oxygène : le cerveau résiste 3 minutes, au-delà desquelles des lésions irréversibles surviennent.

montre déjà des répercussions conséquentes de l'IMC sur la mise en œuvre des activités ordinaires des personnes atteintes.

2- L'Associations des Parents d'enfants atteints d'Infirmié Motrice Cérébrale de Sétif : ses actions et ses engagements avec les partenaires institutionnels et associatifs

L'engagement de l'association avec des partenaires a débuté en 2000, même si elle existait effectivement déjà, elle n'avait réellement pas encore acquis son envol et son autonomie à cette époque. Les parents d'enfants atteints d'infirmié motrice d'origine cérébrale se sont alors mobilisés pour apporter un soin adapté à leurs enfants. Pour cela, en 2000, ils ont créé un centre de jour associatif qui prend en charge les enfants atteints de cette pathologie.

Notre expérience et les pratiques dédiées à l'enfance handicapée se sont recentrées autour de la prise en charge des enfants et adolescents en situation de handicap, de l'éducation citoyenne, de l'accès à l'école. Ainsi, notre association tendait à se professionnaliser, créant de nouveaux dispositifs, prenant conscience qu'elle pouvait être une force de proposition pour faire évoluer les pratiques et les approches. Le principe du plaidoyer a donc remplacé la notion de revendication car notre vision est de convaincre au lieu d'imposer. C'est-à-dire que nous privilégions une approche de partenariats complémentaires plutôt qu'une lutte de confrontation pour faire changer les choses.

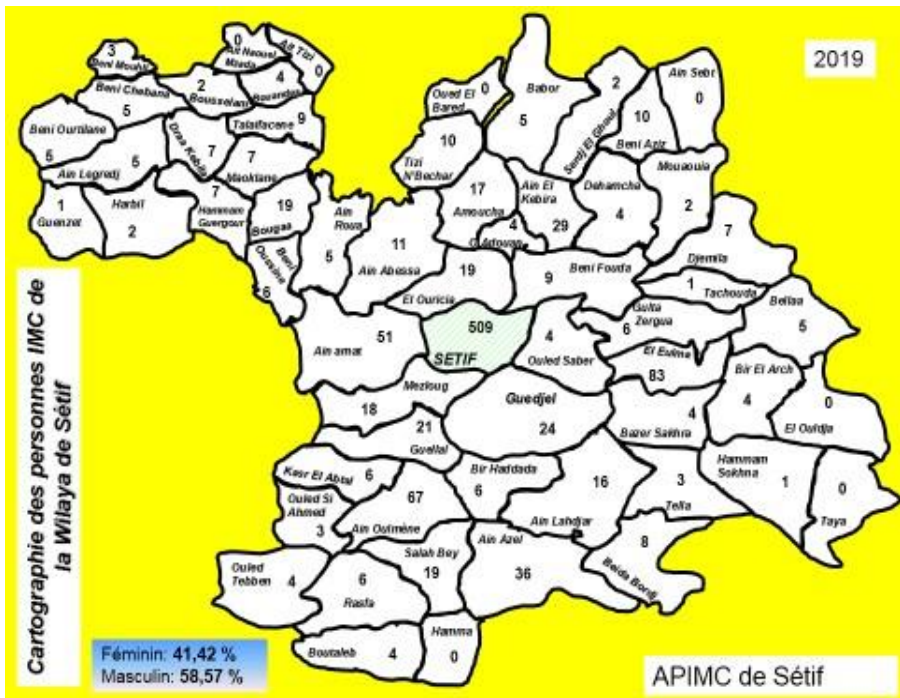
Nos premières actions ont été déterminantes et notre plan d'action fixé en 8 points est comme suit :

- Recenser des enfants handicapés ayant l'âge de scolarisation.
- Mettre en place un Comité de Concertation local.
- Réaliser des diagnostics.
- Engager des formations des professionnels (enseignants, éducateurs...)
- Rendre les lieux et les espaces d'activités accessibles.
- Passer des conventions partenariales.
- Mesurer les impacts de nos actions.
- Identifier en permanence les difficultés et envisager les perspectives.

Plusieurs actions ont ainsi été développées pour appuyer l'éducation inclusive des enfants et adolescents IMC.

3- Recensement d'enfants handicapés ayant l'âge de la scolarisation

Le recensement des enfants IMC ayant l'âge d'être scolarisés dans le territoire de la wilaya, a permis de mobiliser une équipe de 40 personnes (psychologues, orthophonistes et psychopédagogues) qui ont été affectées dans leurs zones d'habitation de façon à agir au plus près des milieux de vie, afin d'éviter des déplacements longs et coûteux pour les familles et les enfants.



Recensement de personnes atteintes de paralysies cérébrales

Ainsi, des fiches de renseignements ont été remises pour en connaître les caractéristiques (l'âge, le sexe, la pathologie, le degré de handicap, la famille et l'école la plus proche du quartier). Cette activité nous a permis d'obtenir une banque de données sur la scolarisation des enfants handicapés et les empêchements pour leur

inclusion. Après avoir identifié les enfants qui possédaient peu de moyen et la volonté d'un engagement, nous avons proposé à la Direction de l'Education de la Wilaya de Sétif de les scolariser dans les écoles les plus proches de leur domicile. Cette proposition a été acceptée par deux cadres de l'éducation, à savoir le chef de service de la formation et celui du service d'orientation scolaire.

4- Mise en place d'un Comité de concertation local

Au fil de notre activité, nous nous sommes rendu compte que le problème de handicap ne relevait pas uniquement de la responsabilité de l'éducation nationale mais aussi de celle d'autres secteurs qui pouvaient être sollicités. Ainsi, cet état des lieux nous a permis de contribuer à la création d'un comité de concertation local avec la volonté d'y associer la représentation officielle des différents directions (Education, Santé, Solidarité, ONAAPH⁶, CNAS⁷ et la Fédération des parents d'élèves) qui pouvaient s'impliquer dans la résolution des problèmes rencontrés par l'enfant et sa famille. Une feuille de route a alors été élaborée incluant aussi bien notre plan stratégique que nos interventions, ce qui a donné naissance à la création du comité de concertation local.

Une coordination intersectorielle et interprofessionnelle entre les associations s'est alors installée afin de créer une synergie de prise en charge globale de l'enfant en situation de handicap afin que les services engagés dans ce processus se positionnent dans une dynamique participative et ainsi pour :

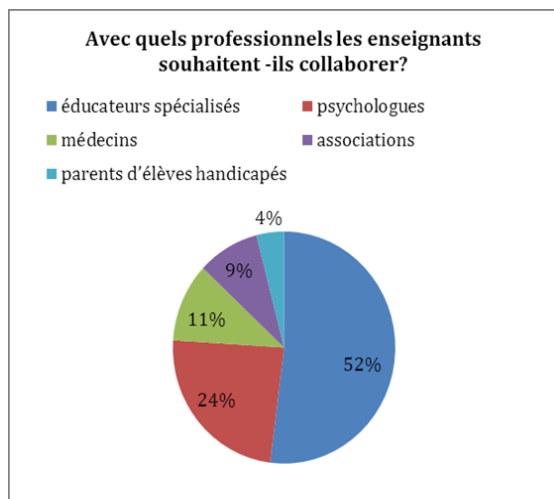
- Mieux connaître, approcher et analyser les structures étatiques et les services publics locaux.
- Mettre en relation les associations et administrations et les administrations entre-elles, afin de se mieux se connaître et unir leurs efforts pour une gestion participative efficace
- Collaborer à la mise en œuvre des activités, notamment celle du diagnostic et réaliser ensemble les plans d'action et cela de façon pérenne.

⁶ - Office National d'Appareillages et d'Accessoires pour Personnes Handicapées.

⁷ - Caisse Nationale des Assurances Sociales.

- Etablir des relations entre les parents et l'école au sujet de la scolarisation de l'ESH.
- Mettre en œuvre d'une Collaboration inter professionnelle concernée par l'éducation des ESH.

Dans le graphique ci-après, nous pouvons observer l'ensemble des partenaires impliqués et leur volonté de collaboration.



Les résultats ci-contre démontrent que les enseignants souhaitent établir des groupes de travail avec d'autres professionnels notamment des spécialistes de la prise en charge socioéducative des enfants en situation de handicap.

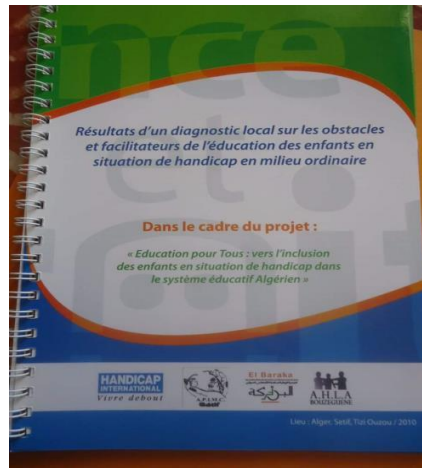
5- le diagnostic et l'appel à projet de Handicap International

L'appel à projet de Handicap International en 2010 nous a permis de saisir cette opportunité pour bien nous organiser et travailler sur des bases solides et scientifiques. L'idée était de faire un diagnostic qui allait nous permettre de choisir les pistes d'actions à entreprendre.

5.1 Méthodologie d'enquête

La méthodologie du diagnostic local a été élaborée dans un guide pratique par le référent technique de Handicap International du domaine Insertion. Le diagnostic ne s'attachera pas à établir une étude quantitative de type épidémiologique, démarche qui demandait de plus gros moyens humains en termes d'enquêteurs et une méthode de travail rigoureuse basée sur des échantillonnages représentatifs. Le

diagnostic local⁸ se distingue clairement des diagnostics statistiques en ce sens qu'ils dégagent des priorités, des tendances mais pas de données chiffrées exhaustives.



Page de couverture Diagnostic local

5.2 - Déroulement de l'enquête sur le terrain, élaboration d'un calendrier par phase

Phase 1: rédaction des questions dans chaque wilaya par les associations, les professionnels et les partenaires institutionnels impliqués,

Phase 2: mise en commun de tous les questionnaires et validation par le comité technique de suivi du projet composé de Handicap International et des trois associations,

Phase 3: mise en œuvre des enquêtes, des groupes de travail et comités de concertation locaux, **Phase 4 :** saisie des données, analyses des résultats et élaboration des recommandations, **Phase 5 :** production de l'étude,

Phase 6 : restitution publique des résultats et diffusion auprès de

⁸ - (<http://inffsen19.edu.dz/?p=2488>)

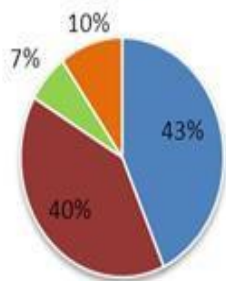
tous les acteurs concernés,

Phase 7: développement de projets pilotes locaux répondant aux besoins et demandes du diagnostic local dans chaque région.

Nous pouvons observer ci-dessous un exemple de résultat fourni par le diagnostic local, ce qui nous a permis d'identifier les thématiques principales et les priorités de travail.

Réaction des enseignants à l'arrivée d'un enfant en situation handicap

■ aucune réaction ■ se plaignent
■ autres ■ sans réponse



L'enquête révèle que 40% des enseignants se plaignent lors de l'arrivée d'un enfant handicapé dans leur classe.

Cette 1^{ère} attitude négative est déjà un frein important à l'intégration de l'enfant en situation de handicap dans la classe.

5.3 - Les principaux axes du diagnostic

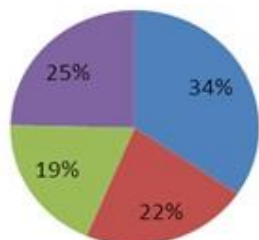
Les résultats du diagnostic final sur les obstacles et facilitateurs de l'éducation des enfants en situation de handicap en milieu ordinaire ont été les suivants :

Première piste du diagnostic

Résultat 1 : **Formation du corps enseignant** à des outils pédagogiques et méthodes d'enseignement favorisant l'accès aux apprentissages de tous les enfants :

Type de formation souhaité par les directeurs et les enseignants

- psychopédagogie
- sensibilisation au handicap
- un type de handicap en particulier
- adaptation des outils pédagogiques



62% des enseignants souhaitent recevoir une formation pour améliorer la prise en charge au niveau des classes.

82% des directeurs sont favorables à la mise en place d'une formation pour le corps enseignant.

Ce graphisme montre bien l'accueil de l'élève handicapé dans une classe

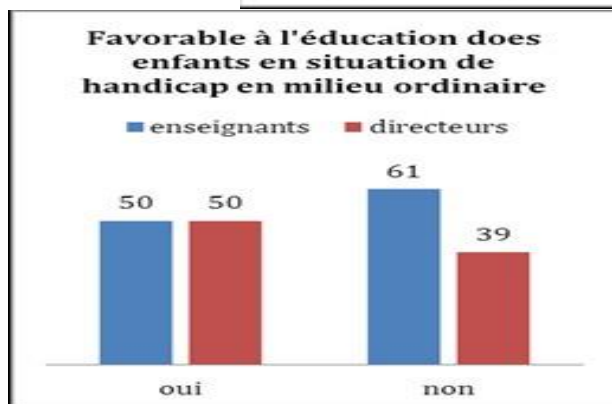
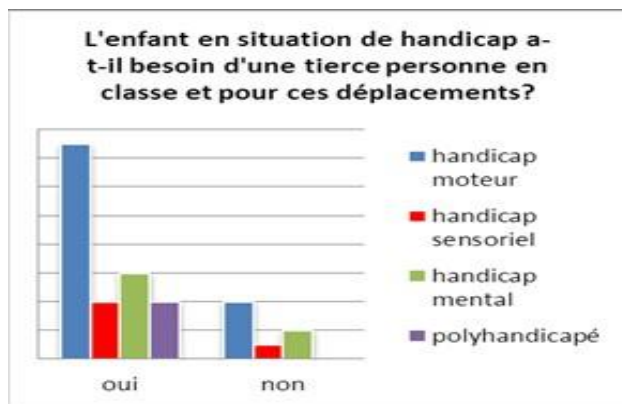
Ce graphe indique la position des chefs d'établissements

Sur les 50 % d'enseignants défavorables à la scolarisation des enfants handicapés en milieu ordinaire, les raisons principales sont les suivantes :

- 36 % Les enfants handicapés doivent aller dans une classe ou une école spécialisée
- 21 % L'enfant handicapé retarde les activités de la classe
- 21 % L'enfant handicapé n'a pas les capacités pour suivre les cours
- 7 % Pas de temps à disposition
- 7 % Pas de formation
- 7 % Manque de moyens didactiques adéquats

Deuxième piste du diagnostic

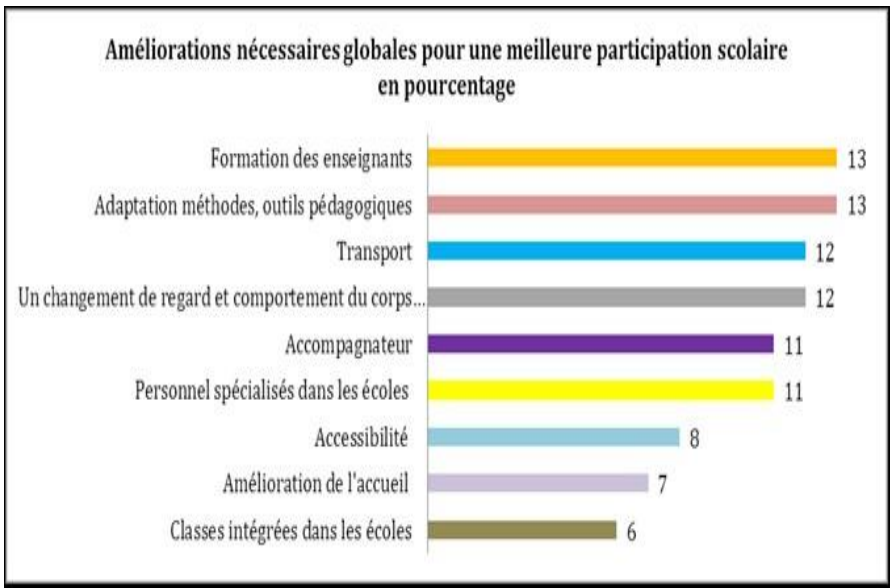
Résultat 2 : Mettre à disposition et former des accompagnateurs de type auxiliaire de vie scolaire afin de compenser le déficit de l'enfant et les obstacles environnementaux.



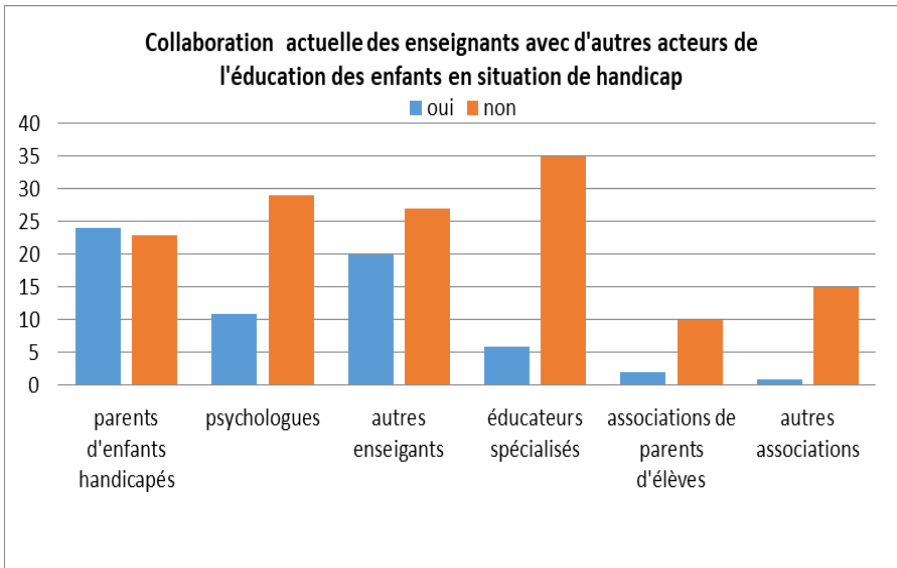
Les résultats du graphique ci-contre montrent que les enseignants déclarent que 80% des enfants en situation de handicap ont besoin d'un accompagnateur.

Troisième piste du diagnostic

Résultat 3 : Améliorer l'accessibilité physique des structures des écoles, les classes ordinaires et le transport et doter les enfants de matériel adapté en fonction de leurs déficiences.



La prise en charge éducative d'un enfant en situation de handicap requière des compétences multisectorielles et un échange entre des professionnels du handicap et de l'éducation nationale.



6– Actions de partenariats avec l'éducation nationale

Au début des années 2000, l'APIMC a créé un centre éducatif et de soins de jour qui avait pour objectif la préparation et le suivi de la scolarité des enfants, d'où l'idée d'approcher la Direction de l'Education Nationale (DE) pour lui faire part de nos activités. Nous les avons ainsi sollicités pour « nous » faciliter l'inscription des enfants dans les établissements les plus proches de leur domicile. En 2009, une opportunité s'est présentée pour répondre à un appel au micro projet (Enfance et droits) de Handicap International, intitulé : « scolarisation des enfants IMC (5 à 18 ans sans handicap mental) en milieu ordinaire ». Ce projet a servi de plate-forme pour les actions et les activités futures. A notre demande, la Direction de l'Education (DE) de Sétif a accepté de désigner deux interlocuteurs : le chef de service de la formation et inspection de la DE ainsi que le directeur de l'Institut National de Formation des Fonctionnaires du Secteur de l'Education Nationale Monsieur Kamal Hamadou, installé aujourd'hui au rang de Directeur de la formation au Ministère de l'Education Nationale (MEN) qui nous a beaucoup aidé dans nos multiples actions. Il nous a semblé primordial d'avoir un contact désigné par la direction de l'éducation pour favoriser les démarches et la construction des projets de scolarisation.

6.1 – La formation des directeurs d'Ecole

Handicap International nous a sollicités pour un projet d'éducation inclusive auquel nous avons répondu et nous avons été choisis par la commission d'attribution. Partant des résultats du diagnostic local relatif au volet formation pour le corps enseignant et pour des raisons stratégiques, nous avons introduit une formation pour les directeurs et inspecteurs des écoles, puisqu'ils sont les premiers responsables des établissements concernés sans lesquels le projet risquait de ne pas réussir.

Ainsi a commencé la formation de plus de soixante directeurs et inspecteurs des écoles primaires qui à leur tour ont fait apparaître la nécessité de former des auxiliaires de vie scolaire (AVS) pour accompagner et encadrer les élèves handicapés en milieu scolaire en

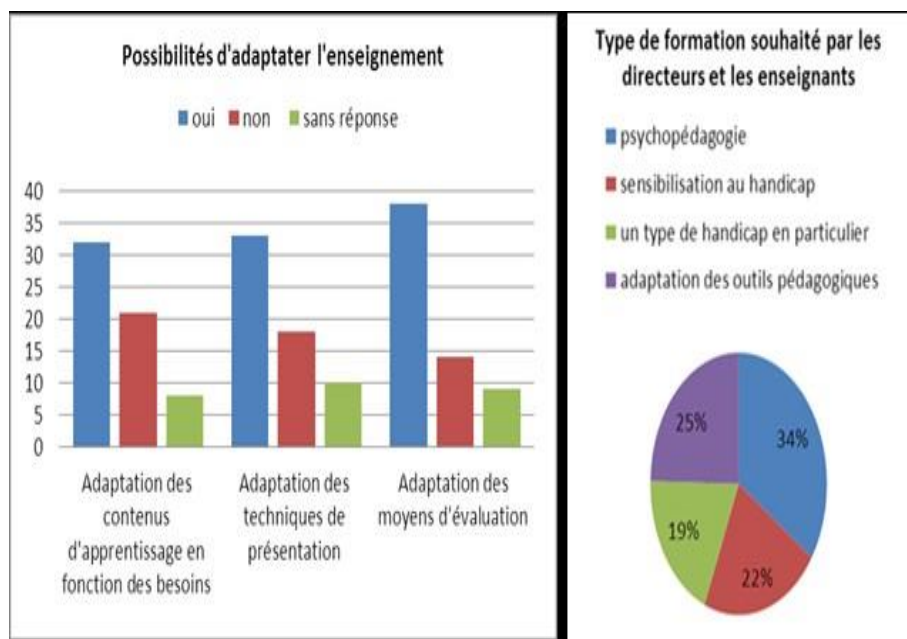
assurant une formation spécifique aux nombreux jeunes recrutés dans les établissements scolaires dans le cadre du filet social. Dans cette optique, nous avons pris contact avec le service des ressources humaines afin de mettre à la disposition de l'association les personnes ressources concernées et nous avons pris attache et sollicité un référent en éducation inclusive en l'occurrence le Dr Patrice Bourdon, maître de conférences en sciences de l'éducation à l'université de Nantes qui, mandaté par Handicap international, nous a proposé une série de modules de formation (Ibid) en lien avec les pratiques et le contexte algérien. C'est-à-dire qu'il s'agissait d'intégrer ce que l'on sait des facilitateurs à la mise en place d'une Ecole inclusive tout en tenant compte de l'histoire et des pratiques du système scolaire algérien.

6.2- La Formation du corps enseignant

Partant du constat établi que les enseignants ont des besoins de formation spécifiques à la prise en charge des ESH⁹, nous avons pris attache avec la direction de l'éducation de Sétif (services de formation et ressources humaines) pour un projet « mieux accompagner les ESH dans leur scolarité dans la wilaya de Sétif ». Nous avons alors consulté des experts en sciences de l'éducation et de l'inclusion et une consultante en éducation inclusive et nous avons identifié les axes à assurer pour ce personnel :

- Scolarisation et possibilités d'apprentissage pour les élèves handicapés ;
- Accessibilité des locaux scolaires ;
- Moyens de la compensation selon le besoin des élèves handicapés;
- Comment travailler avec un accompagnateur et qui le forme ;
- Comment former les enseignants qui accueillent un ESH ;
- Problème de l'évaluation et du maintien d'élèves dans une même classe si la moyenne n'est pas atteinte.

⁹ - EHS=Enfant en situation de handicap.



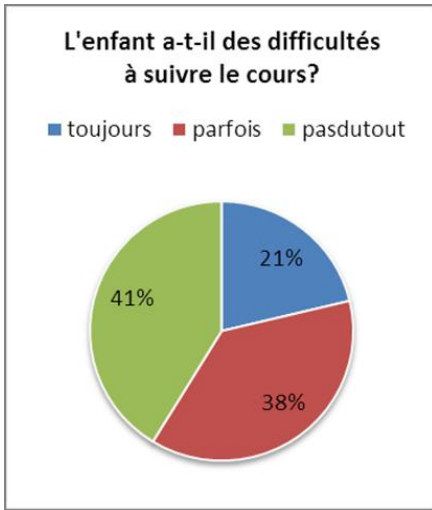
A l'issue de ce travail, plusieurs modules de formation ont été construits :

A - Modules théoriques axés sur :

- la pédagogie différenciée
- les différentes approches d'apprentissage dont l'approche par compétences
- L'analyse des objectifs

B. Applications pratiques :

A la question posée ci-dessus, les principales difficultés rencontrées pendant les cours sont les suivantes :



24% Difficultés de compréhension, d'assimilation et d'apprentissage des cours

22 % Problèmes d'écriture

19 % Manque de concentration 9 % Fatigue

7 % Problèmes de mémorisation

6.5 % Difficultés de lecture, prononciation 3 % Programme trop chargé

3 % Exclusion de la part de l'enseignant 3 % Difficulté motrice

1.5 % Difficulté visuelle 1 % Difficulté auditive

1 % Ne participe pas, ne répond pas.

La Conception universelle pour l'apprentissage (*Universal Design for Learning*)

Cette conception fournit un schéma pour la création d'objectifs pédagogiques, méthodes, matériels et des évaluations qui fonctionnent pour tous les besoins des élèves. Voici ci-après un exemple d'activités d'apprentissage adaptées aux besoins des élèves pour développer l'écriture, la lecture et deux activités en mathématiques.

L'écriture - Cet exercice a eu deux buts :

A. L'illustration d'une méthode pour évaluer le niveau de compétence d'écriture dans la classe

B. Une méthode pour inclure la voix d'un élève qui ne peut pas s'exprimer par l'écriture.

Les participants ont travaillé dans un atelier d'écriture adaptée : « raconter une histoire orale conçue par une participante. »

Les mathématiques :

A. comment intégrer les sensations de vue, de l'ouïe et du toucher dans une exploration de multiplication.

B. comment discuter les fractions avec les méthodes tactiles et interactives pour mieux intégrer les étudiants de tous niveaux.

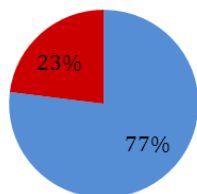
La lecture :

L'activité de lecture en petits groupes avec l'aide des surligneurs florissants fluorescents de trois couleurs pour développer les compétences de compréhension, en plus de la vérification de l'orthographe, identification des mots clés et la recherche du vocabulaire nouveau et la formulation d'une synthèse du texte.

6.3 -Formation des auxiliaires de vie scolaire

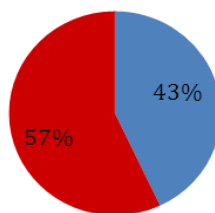
L'enseignant est-il favorable à la présence d'un accompagnateur en classe pour l'enfant en situation de handicap?

■ oui ■ non



L'enfant a-t-il besoin d'une tierce personne pour se déplacer, communiquer ou écrire

■ oui ■ non



84 % des enfants en situation de handicap éprouvent des difficultés pour se rendre à l'école et expriment le besoin d'une tierce personne.

43 % des enfants en situation de handicap éprouvent le besoin d'une aide humaine pour faciliter leurs déplacements, communiquer ou écrire en classe.

Partant du diagnostic établi et du souhait des enseignants interviewés précédemment, nous avons obtenu officiellement l'accord des responsables de l'éducation pour entamer une formation spécifique au personnel identifié pour devenir des accompagnateurs de vie scolaire.

Des modules spécifiques ont été proposés par un spécialiste, en l'occurrence le Dr Patrice Bourdon, maître de conférences en sciences de l'éducation à l'université de Nantes :

Modules :

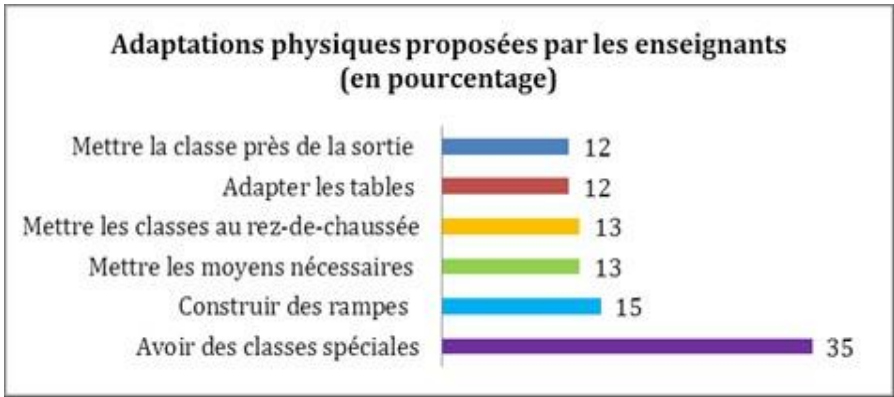
- Module sur l'éducation inclusive et rôle de l'AVS
- Module pathologies : typologies de handicap
- Module pédagogique
- Module de secourisme
- Module sur le rôle et limites de l'AVS, relations famille /corps enseignant

Après la formation de deux groupes de vingt chacun, nous les avons accompagnés après leurs affectations dans les écoles ou nous avons recensé les élèves handicapés.

7 - Mise en œuvre d'un plan de partenariat pour une accessibilité à la cité

Quatrième piste du diagnostic, l'accessibilité

Il s'agissait de mesurer l'impact de l'accessibilité et du niveau d'autonomie dans l'intégration scolaire.



69 % de ces enfants rencontrent des difficultés de transport pour aller à l'école

72 % des enseignants estiment que leur classe n'est pas accessible

65 % des directeurs estiment que leur école n'est pas accessible

Ce constat nous a conduits à initier à des actions pour promouvoir l'accessibilité en milieu scolaire :

- Vulgarisation des textes officiels en faveur de l'accessibilité à l'instar du NA16227 : 2009 « Accessibilité des personnes handicapées à l'environnement bâti et aux équipements ouverts au public » décrivant les normes algériennes en matière d'accessibilité et de l'arrêté interministériel de 2011 relatif aux normes techniques d'accessibilité (J.O. n°24).
- Organisation d'un séminaire sur l'accessibilité destiné aux administrations et structures impliquées directement et indirectement dans la construction scolaire
- Réaménagement d'une école pour la transformer en école pilote avec la collaboration et le financement de l'Assemblée Populaire Communale de Sétif.¹⁰
- Engagement de la commune de Sétif pour rendre accessible les 84 écoles ciblées de la commune (PV d'engagement APC).

¹⁰ - Equivalent des mairies et communes en Europe.

8- vers une stratégie de mise en place de conventions partenariales

L'objet de cette recherche est de comprendre l'intérêt de la mise en place de conventions signées entre les partenaires de façon à assurer l'engagement de chacun en termes d'objectifs à moyen et à long terme. Ainsi, dans le cadre d'une prise en charge globale, nous avons amélioré la notion partenariale par des conventions cadres et des sponsorings.

La paralysie cérébrale nécessite une prise en charge pluridisciplinaire, donc l'état de santé d'un enfant atteint d'infirmité motrice cérébrale est vital pour améliorer sa qualité de vie. Pour cela, une équipe multi-professionnelle est mobilisée pour accompagner l'enfant et sa famille par des séances de groupe de parole ; l'association a mis en place un réseau d'accompagnement de plusieurs secteurs, en plus de celui de la médecine que nous avons approché. Il s'agit, par exemple, des dentistes, des laboratoires d'analyses médicales, puisque la personne handicapée a besoin aussi d'autres accompagnements tels la culture, le sport avec l'implication des autres secteurs, les directions de la culture, de la jeunesse et des sports, de la recherche scientifique (optique et mécanique de précision) ou l'institut d'architecture, même la CNAS, considérée comme un service facilitateur, a été approchée.

Dans la politique de l'inclusion, et animé d'une vision commune pour améliorer la prise en charge des élèves handicapés, l'Institut National de Formation des Fonctionnaires du Secteur de l'Education Nationale ELKHENSA de Sétif et l'A.P.I.M.C. ont décidé de renforcer les pratiques liées au concept d'éducation inclusive par des formations spécifiques. La première action a été d'impliquer l'association dans le conseil pédagogique de l'institut et la deuxième a été de mettre place un plan de collaboration pour assurer les modules proposés pour un accompagnement du corps enseignant en formation.

9 - Résultats et impacts dans la participation effective des enfants et adolescents IMC

(Impacts des actions sur les instituts nationaux et sur les institutions internationales)

Finalement, le projet d'éducation inclusive ne s'est pas contenté d'agir uniquement avec les services de l'éducation, mais bien au-delà, car nous nous sommes trouvés avec une prise en charge beaucoup plus large. Cette expérience de partenariat avec l'éducation nous a appris comment agir dans le cadre de la légalité et agir sur l'existence même des textes, à l'image de la circulaire du ministère de l'éducation nationale de 2010 et la ratification par l'Algérie de la CRDPH¹¹ « Le diagnostic local sur les obstacles et facilitateurs de l'éducation des enfants handicapés 2010, a donc été pour l'Association des parents d'enfants atteints d'infirmité motrice cérébrale (APIMC) le levier principal de toutes nos actions.

Au niveau international, l'association a contribué à mettre en lumière les problèmes de scolarisation des élèves handicapés dans le rapport de l'Algérie relatif à la mise en œuvre de la convention des droits de l'enfant et la commission des droits de l'enfant de l'ONU, en juin 2011 dans un document intitulé « *Éducation des enfants en situations de handicap en Algérie : état des lieux et recommandations* ».

Au niveau national, les différents partenaires de l'éducation ont répondu favorablement à notre demande d'encourager la mise en place d'un système inclusif par l'organisation d'une rencontre nationale sur l'éducation inclusive au profit des directeurs de l'éducation nationale les 23 et 24 Octobre 2011 avec l'introduction de modules de formation sur le système inclusif (service de formation D.E). Il est utile de préciser que les services du MEN ont autorisé les auxiliaires de vie formés d'accompagner les ESH dans les examens du baccalauréat.

Les outils que nous avons développés sont nombreux et soutenus par une qualité de réalisation qui permet de susciter un intérêt de par leur support même.

¹¹ - Convention (des nations unies) Relative aux Droits des Personnes Handicapées.



Outils de sensibilisation : livret de capitalisation, carnet pour enseignants

10 - Conclusion et Perspectives

Cette expérience nous a permis de recenser des problèmes tels que le manque d'outils pédagogiques spécifiques, le grand nombre d'enseignants n'ayant pas suivi au moins des formations de sensibilisation sur les besoins des élèves handicapés, l'absence de l'accessibilité physique aux établissements scolaires qui entrave la participation des enfants handicapés à la vie scolaire, et le manque d'auxiliaire de vie scolaire. Notre conviction est que seuls des actes concrets qui relèvent de la décision politique peuvent solutionner les problèmes dont souffrent les élèves handicapés ; en 2012, l'APIMC de Sétif a transmis un plaidoyer pour la reconnaissance du métier d'auxiliaire de vie scolaire dans l'organigramme comme fonction et poste officiels dans le secteur de l'éducation, et dont la formation doit être assurée par le MEN et non par le ministère de la solidarité à travers les Directions de l'Action Sociale (D.A.S).

Cette expérience nous a guidés vers des solutions d'inclusion inattendues. En effet, le sujet, c'est-à-dire l'enfant handicapé et sa prise en charge, aide et assistance, ne sont plus l'unique préoccupation de l'association au quotidien. Ainsi les résultats positifs obtenus à travers nos actions en collaboration avec d'autres structures nous ont permis de constater que les institutions et administrations locales sont

désormais sensibilisées et mobilisées pour d'autres actions communes. L'enjeu, aujourd'hui et demain, consiste donc pour l'Association des parents d'enfants atteints d'infirmité motrice cérébrale (APIMC) à développer plus de relations (quantitativement et qualitativement) avec les administrations locales par des signatures de conventions qui donnent à nos actions communes un caractère de pérennité. C'est-à-dire que nous agissons moins directement sur les familles et leurs enfants mais plus auprès des institutions publiques de l'Etat, de la wilaya ou de la mairie qui eux-mêmes savent maintenant s'engager dans des programmes auprès des familles. Ils permettent alors d'y associer les moyens publics pour répondre aux besoins des enfants IMC.

En plus du suivi quotidien pour développer les axes de collaboration que nous avons initiés avec les différentes structures : l'éducation, l'enseignement supérieur, la santé, la jeunesse et les sports, la culture ainsi que le développement des fructueux échanges avec les organismes et instituts internationaux, nous orientons notre action sur des projets dans une vision commune à moyen et à long terme et non sur des actions ponctuelles.

L'Association des parents d'enfants atteints d'infirmité motrice cérébrale (APIMC) innove et privilégie donc de nouvelles stratégies, de nouvelles techniques d'accompagnement autant avec les professionnels, les institutions, les autres associations ainsi que les familles avec toutes les exigences en termes de sensibilisation et de formation que cela suppose.

Bibliographie

- 1- DORMAT, A & BOURNEUF, J (1989) *Petit Larousse de la médecine*, Paris. éd. Librairie Larousse
- 2- Ministère, I. S. Arrêté ministériel. <http://inffsen19.edu.dz/?p=2488>, (15 octobre 2020).
- 3- INFFSEN, S. Diagnostic local. <http://inffsen19.edu.dz/?p=2488>, (15 octobre 2020).
- 4- INFFSEN, S. CRDPH et la convention des droits de l'enfant. <http://inffsen19.edu.dz/?p=2488>, (15 octobre 2020).
- 5- INFFSEN, S. Modules de base de la formation.

<http://inffsen19.edu.dz/?p=2488>, (15 octobre 2020).

6- INFFSEN, S. Séminaire national sur l'éducation inclusive.

<http://inffsen19.edu.dz/?p=2488>, (15 octobre 2020).

7- INFFSEN, S. Décision d'accompagnement des ESH par nos AVS examen de BAC. <http://inffsen19.edu.dz/?p=2488>, (15 octobre 2020).

8- INFFSEN, S. Circulaire du ministère de l'éducation national.

<http://inffsen19.edu.dz/?p=2488>, (15 octobre 2020).

9- INFFSEN, S.NA 16227. <http://inffsen19.edu.dz/?p=2488>, (15 octobre 2020).

10- INFFSEN, S. PV Engagement ville de Sétif.

<http://inffsen19.edu.dz/?p=2488>, (15 octobre 2020).